

Normes comptables canadiennes

ADOPTION DES IFRS — PROCHAINES ÉTAPES POUR LE CNC ET POUR VOUS

Les travaux vont bon train en vue de l'adoption, dès le 1^{er} janvier 2011, des Normes internationales d'information financière (IFRS) par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes.

Comme dans le cas de tout processus complexe, des rapports d'étape et des «points de contrôle» s'imposent. Le présent Bulletin n° 5 couvre les prochaines étapes à franchir par le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) et indique les décisions de planification préliminaire que devraient prendre les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Dans de nombreux cas, la planification sera propre au secteur d'activité concerné.

Les conseils d'administration et les cadres dirigeants devront effectuer un suivi de leur planification — stratégique et opérationnelle — en vue du basculement.

Qui est touché?

Au Canada, l'adoption des IFRS vise les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, soit les sociétés cotées et les autres organisations qui doivent rendre compte à des groupes de parties prenantes importants ou diversifiés. Ces organisations comprennent les institutions financières (cotées et non cotées), les courtiers en valeurs mobilières et de nombreuses coopératives. En règle générale, si vous croyez que votre entreprise a une obligation publique de rendre des comptes, nous vous conseillons de considérer que tel est bien le cas.

Le CNC étudie les avantages de l'adoption d'une stratégie différente pour les sociétés fermées, vu leur obligation de reddition de comptes habituellement limitée. Toutefois, les sociétés fermées peuvent adopter les IFRS si elles le veulent. Ce peut être utile, par exemple, dans le cas des sociétés fermées qui sont des filiales de sociétés cotées

ou qui envisagent de faire un appel public à l'épargne.

Les besoins des organismes sans but lucratif (OSBL) seront également traités séparément.

Progrès accomplis dans le dossier des IFRS

Les normalisateurs canadiens collaborent avec l'IASB et ses prédécesseurs depuis de nombreuses années. Le plan stratégique du CNC en vue de l'adoption des IFRS au Canada a été publié en 2006.

En mars 2007, nous avons publié une mise à jour du *Plan de mise en œuvre pour l'intégration des IFRS dans les PCGR canadiens*. Ce plan comprend un tableau sur les modalités de convergence pour chaque norme comptable.

(Des hyperliens vers ce document et d'autres documents importants figurent à la fin du présent *Bulletin*.)

Tout au long de la période de transition, le CNC surveille, notamment, les progrès au

Canada, les activités de l'IASB, l'acceptation des IFRS et les difficultés de mise en œuvre éprouvées au sein de la communauté internationale.

Le degré de préparation des investisseurs et des milieux d'affaires canadiens au passage aux IFRS et aux changements qui en découleront en matière de communications sur les marchés financiers constitue un aspect important. Nous avons établi des contacts avec un certain nombre d'associations et de groupes sectoriels.

En ce qui concerne les sociétés ouvertes dans leur ensemble, nous évaluerons également la mesure dans laquelle les processus disciplinaires et les systèmes d'inspection professionnelle, les programmes de formation et la réglementation des marchés sont prêts. Le CNC consulte les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et d'autres autorités de réglementation à cet égard.

Le Conseil de surveillance de la normalisation comptable, un organisme indépendant chargé de voir à ce que le travail du CNC serve l'intérêt public, fera partie intégrante du processus. Le CSNC a déjà invité les entreprises à lui faire part des difficultés qu'elles prévoient pour la période de transition et les facteurs que le CNC devrait surveiller aux fins de l'évaluation du degré de préparation des intéressés au Canada.

Nous publierons un rapport sur ces activités au début de 2008, indiquant s'il y aurait lieu d'ajuster la stratégie et le calendrier de mise en œuvre au Canada.

Nous posterons régulièrement de l'information sur notre site Web et nous vous saurions gré de nous faire part de vos commentaires au fil des mois à venir.

Objectif : l'adoption intégrale des IFRS

Sous réserve de l'évaluation de la situation, nous prévoyons pour le moment que les PCGR canadiens seront identiques aux normes IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Un certain nombre de raisons militent en faveur d'une adoption intégrale.

- Les IFRS permettront de réduire le coût du capital et d'en améliorer l'accès. C'est particulièrement important pour le Canada. De nombreux pays dans le monde ont maintenant adopté les IFRS, et les grandes économies émergentes de la Chine, de l'Inde et du Japon, ont indiqué très clairement qu'elles sont en voie d'en faire autant. Aux États-Unis, la Securities and Exchange Commission (SEC) a publié un projet de modification des règles pour permettre le dépôt de documents provenant d'émetteurs étrangers qui satisfont entièrement aux dispositions des IFRS, sans qu'un rapprochement avec les PCGR américains ne soit nécessaire. La SEC envisage même la possibilité de permettre aux sociétés américaines d'adopter les IFRS.
- Ce sera plus efficace pour les préparateurs, les autorités de réglementation, les vérificateurs et les utilisateurs de ne pas avoir à effectuer des comparaisons pour repérer les différences qu'un normalisateur pourrait vouloir intégrer dans les IFRS. En effet, l'expérience de certains pays qui ont déjà adopté les IFRS en y intégrant des différences mineures montre que les résultats ne valent pas le coût et les efforts investis.
- Les IFRS prévoient des allègements considérables lors de leur adoption initiale, pour autant que les entités qui s'en prévalent satisfassent à l'ensemble du référentiel.



Dresser sa propre liste de contrôle des progrès accomplis

Planifiez tôt et vérifiez votre plan souvent.

Qu'est-ce qui vous touchera?

Le *Plan de mise en œuvre pour l'intégration des IFRS dans les PCGR canadiens*, mentionné plus haut, constitue un excellent point de départ.

Un exposé-sondage à portée générale, qui devrait être publié au cours de la première moitié de 2008 à titre d'étape en vue de l'intégration des IFRS dans le *Manuel canadien*, constituera un outil utile – et un défi – pour bon nombre d'entreprises. Notons qu'il s'agira d'un très gros document, dont la plus grande partie sera constituée de normes techniques. Pour le rendre plus «maniable», nous vous recommandons de l'utiliser de manière sélective et de vous concentrer sur les modifications proposées qui auront la plus grande incidence sur vos activités particulières.

Les modifications ne seront pas nécessairement radicales, mais comme nous l'avons déjà mentionné, ce sont les détails qui tuent.

La transition se fera par étapes dans une certaine mesure. Jusqu'en 2011, le CNC ne prévoit apporter que très peu de changements aux PCGR canadiens afin de minimiser les différences par rapport aux normes reconnues à l'échelle mondiale, notamment en ce qui concerne les stocks, les regroupements d'entreprises et, peut-être, les coentreprises. Les IFRS demeureront un référentiel dynamique et certaines normes seront encore en cours d'élaboration à la fin de 2010, notamment au chapitre des contrats de location, des produits et des avantages sociaux. Les obligations découlant de certaines IFRS, telles que celles sur la dépréciation et la titrisation, seront très différentes des exigences canadiennes actuelles.

Faites vos choix et évaluez-en l'incidence

Les IFRS offriront des choix de traitements comptables différents de ceux que prévoient les PCGR canadiens. Ces choix feront appel à votre jugement. Votre organisation doit donc :

- identifier les IFRS qu'elle devra appliquer;

- évaluer les choix qui s'offriront à elle dans le cadre de ces normes;
- déterminer l'incidence de ces choix sur ses états financiers;
- établir quelles données nouvelles ou différentes seront nécessaires.

Vous constaterez peut-être que les choix que vous ferez auront une incidence sur vos clauses restrictives ou sur le calcul des primes.

Les administrateurs et les dirigeants devront prendre des décisions stratégiques et techniques dans l'intérêt à long terme des utilisateurs de leur information financière. Ils devraient s'assurer que l'entreprise dispose des analyses techniques nécessaires pour soutenir leurs décisions et jugements sous-jacents de même que leurs effets. Le CNC et d'autres organisations mettent des ressources techniques à leur disposition.

L'apport de modifications à court terme n'est pas utile et risque d'imposer des pressions excessives sur les systèmes d'information financière. Votre organisation doit planifier suffisamment à l'avance pour faire en sorte que les systèmes aient été modifiés pour le moment voulu. Repousser les modifications à plus tard et, par exemple, s'en remettre à des feuilles de calcul temporaires pourrait poser problème sur le plan de l'attestation de vos contrôles internes.

Les responsables de l'ensemble de l'information financière devraient demander régulièrement des rapports et des listes de contrôle portant sur des questions propres à l'entreprise, son niveau de préparation et les progrès accomplis.

Communications avec les investisseurs

La direction, dans le cadre de ses propres communications et relations avec les investisseurs, devrait aider les utilisateurs à comprendre de quelle façon l'entreprise va procéder à l'adoption des IFRS et les répercussions prévues. Il peut être utile, à cette fin, de présenter plus d'informations explicatives.

Pour des raisons concurrentielles et stratégiques, les conseils devraient avaliser ces informations, voire même en orienter le teneur. Il faut que l'équipe dirigeante présente un message uniforme, dès maintenant et jusqu'à la publication des rapports, en 2011.



Pour de plus amples renseignements :

Les normes comptables au Canada : nouvelles orientations

(www.acsb.org/index.cfm/ci_id/30520/la_id/2.htm)

Plan de mise en œuvre pour l'intégration des IFRS dans les PCGR canadiens :

(www.cica.ca/index.cfm/ci_id/32735/la_id/2.htm)

CNVC sur le Web : www.cncanada.org www.iasb.org

Pour nous joindre :

Paul.Cherry@cica.ca ou Peter.Martin@cica.ca

Surveillez les prochains bulletins de la présente série à www.cncanada.org/index.cfm/ci_id/33030/la_id/2.htm.